

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 22064 Numéro SIREN : 901 287 094 Nom ou dénomination : AAM

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 35600



20230356002022

DATE DEPOT : 20/06/2023

N° DE DEPOT : 35600

N° GESTION : 2021B22064

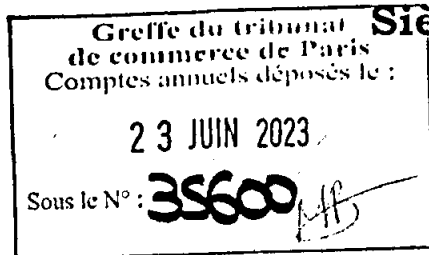
N° SIREN : 901287094

DENOMINATION : AAM

ADRESSE : 76 boulevard Ornano 75018 Paris

MILLESIME : 2022

AAM BTP SASU
Au capital de 5000,00 EURO
Siège social : 76 boulevard Ornano
75018 Paris
901287094 R.C.S. Paris



Procès-verbal d'assemblée générale

L'an deux mil vingt Trois, le 20 juin, se sont réunis à Paris, en assemblée générale ordinaire les associés de AAM BTP SASU, sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

- Mr AHMED HELMY FOUAD ABDELMEGID Snc 100 actions numérotés de 01 à 100.

Représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts ;

L'assemblée est présidée par Mr AHMED HELMY FOUAD ABDELMEGID Snc, Président

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- 2° les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- 3° le rapport de gestion du gérant;
- 4° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;
- 5° les comptes annuels.

La lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivant à l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur les comptes de **l'exercice 2022**.
- Approbation de ces comptes et rapports de gestion.
- Affectation des résultats de **l'exercice 2022**.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation;
- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de **l'exercice 2022** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 17 035.00 euros**.

Elle décide de reporter à nouveau ce bénéfice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 :00 heures.

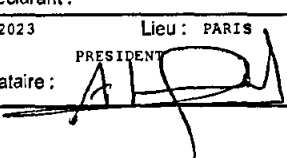
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

A Paris, le : 20/06/2023

Le Président :

Mr AHMED HELMY FOUAD ABDELMEGID Snc

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AH' followed by a stylized flourish.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2022	
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher le case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher le case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AAM SASU 76 BOULEVARD ORNANO 75018 PARIS FRANCE			76 BOULEVARD ORNANO 75018 PARIS		
SIRET 90128709400014					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %	20 082	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
Tél :					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :					
Identité du déclarant :					
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA					
Date : 20042023 Lieu : PARIS					
Qualité : PRESIDENT					
Nom du signataire : 					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	Montant des sommes versées : à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5 Indemnités forfaitaires			Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7 Indemnités forfaitaires		Remboursements 8

J DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AAM SASU</u>										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise <u>76 BOULEVARD ORNANO 75018 PARIS</u>															
SIREN <u>9 0 1 2 8 7 0 9 4</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>6</u>					
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 1 2 0 2 2</u>															
ACTIF										Net 3					
										Brut 1					
										Amortissements-Provisions 2					
										Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	8 250	030	325			7 925						
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	8 250	048	325			7 925						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	19 602	070				19 602						
		Autres* (3)	072	713	074				713						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	26 493	086				26 493						
Charges constatées d'avance*		092		094											
Total II		096	46 807	098				46 807							
Total général (I + II)										110	55 057	112	325		54 732
PASSIF										Exercice N N+1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120					5 000						
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126											
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131												
	Report à nouveau			134					22 193						
	Résultat de l'exercice			136					17 035						
	Provisions réglementées			140											
Total I			142					44 228							
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 129	172				10 504						
Produits constatés d'avance			174												
Total III			176					10 504							
Total général (I + II + III)										180					54 732
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			8 250							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AAM SASU		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'ITP		018	
						Exercice N du 1 ^{er} 3 1 1 2 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	99 024
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	99 024
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	10 241
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	19 330
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243		244	242
	Rémunérations du personnel*					250	38 012
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10 791
	Dotations aux amortissements*					254	325
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			259		262	
				260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	78 942
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	20 082
Produits financiers (III) 280					294		
Charges financières (V)					290		
Produits exceptionnels (IV)					300	35	
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)					306	3 012	
Impôts sur les bénéfices* (VII)					310	17 035	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							
B — RÉSULTAT FISCAL				312	17 035	314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 012		
	Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247, Exais de valeurs liquidatives sur OPC* 248, Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			330	35		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986, ZFU-TE (44 octies A) 987					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981, JEI (44 sexes A) 989						
	ZRD (44 terdecies) 127, ZRR (44 quinquies) 138						
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies) 991, Investissements outre-mer 344						
	ZFANG (44 quaterdecies) 345, Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993						
	Bassins urbains à dynamiser - RUD (art. 44 sexdecies) 992, Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643					350	
	Circuit court en agriculture 346, Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647, Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648						
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641, Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	20 082	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	20 082	372	

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise AAM SASU

[illegible]

N° 2033-B-SD

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : AAM SASU

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462	8 250	464		466	8 250			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490		492	8 250	494		496	8 250			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Fonds commercial	495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552	325	554		556	325			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572	325	574		576	325			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AAM SASU					Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immob. incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
				780		
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés			983			
Déficits reportables			984			
Déficits de l'exercice			860			
Total des déficits restant à reporter			870			
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AAM SASU		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	99 024	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	99 024	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	15 599	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 973	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	29 571	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 69 453
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	69 453	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012022 160 au 31122022
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 13 11 22 02 22

SIREN 9 0 1 2 3 7 0 9 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAM SASU

ADRESSE (voie) 76 BOULEVARD ORNANO

CODE POSTAL 75018

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 1 2 8 7 0 9 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAM SASU

ADRESSE (voie)

76 BOULEVARD ORNANO

CODE POSTAL

75018

VILLE

PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

